
Revue Catholica

Revue de réflexion politique et religieuse

Le suicide commercialement assisté comme droit humain

Rudi Di Marco , le dimanche 18 octobre 2020

Bref commentaire d'une décision récente. En censurant l'interdiction constitutionnelle de promouvoir commercialement le suicide, le juge allemand consacre le droit à l'autodétermination absolue de la volonté et en fait l'essence de la dignité humaine.

Le dimanche 18 octobre 2020 à 15:16 . Classé dans [Numéro 149](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les commentaires et pings ne sont plus permis.